CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – ID CHECK INPERSON FOR QES

La dernière mise à jour des présentes Conditions Générales d'Utilisation est intervenue le 06 septembre 2021.

Si un contrat a été conclu entre vous et DocuSign en ce qui concerne le service « ID CHECK INPERSON FOR QES » (« **Contrat** »), alors, en cas de divergence ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales d'Utilisation et le Contrat, les stipulations du Contrat prévaudront en ce qui concerne le service ID CHECK INPERSON FOR QES.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« **CGU** ») définissent les conditions applicables à votre acquisition et utilisation (« **Signataire », « vous » « votre/vos »)** du Service et du Certificat associé délivré par DocuSign France SAS, dont le siège social est sis Immeuble Central Park, 9-15, rue Maurice Mallet, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 611 150 (R.C.S. Nanterre) (« **DocuSign** ») et vos obligations et obligations du Client. En acceptant les présentes CGU ou en cochant la case indiquant votre acceptation des présentes CGU, vous acceptez d'être tenu par les termes des présentes CGU à compter de la date de votre acceptation des présentes CGU (« **Date d'Entrée en Vigueur** »). Les Certificats sont générés et gérés dans le cadre d'un service en ligne de signature électronique qualifiée fourni par DocuSign au Client.

Le Service Client de DocuSign France est joignable à cette adresse : https://support.docusign.com/s/contactSupport?language=fr&langSet=1.

1. DÉFINITIONS

« Certificat(s) » désigne le Certificat généré par l'AC via le Service de QES pour un Signataire, qui atteste du lien unique entre les Informations du Signataire et une Clé Publique. La Clé Publique est associée de manière unique avec une Clé Privée gérée par DocuSign. Dans ce cadre, le terme « Certificat » désigne le certificat qualifié de signature électronique selon la définition de l'Article 3-15 du règlement « eIDAS » généré par DocuSign au profit d'un Signataire.

« Autorité de Certification » (ou « AC ») désigne l'autorité qui génère et gère les Certificats conformément aux règles et pratiques définies dans sa (ses) Politique(s) de Certification. Dans le cadre de ces Services, l'AC est Docusign France SAS, référencée comme " DocuSign Premium Cloud Signing CA - G2 " auprès de l'Agence nationale de la cybersécurité en France (ANSSI).

« Politique(s) de Certification » (ou « PC ») désigne l'ensemble de règles publiées par l'AC. Une Politique de Certification décrit les caractéristiques générales des Certificats ainsi que les obligations et les responsabilités de l'AC, de l'AE, des Signataires, des demandeurs de Certificat ou tout autre composant de l'Infrastructure à Clé Publique intervenant dans la gestion du cycle de vie du Certificat. La (les) Politique(s) de Certification de DocuSign et ses/leurs modifications subséquentes, pourront être consultées sur le site de DocuSign via le lien suivant https://www.docusign.com/fr-fr/mentiones-legales/politiques-de-certifications et font partie

intégrante des présentes CGU. En ce qui concerne les CGU, l' « *Object Identifier* » (OID) applicable est équivalent à 1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.31.

« Formulaire de Consentement » désigne la procédure au sein du Service accessible via le service DocuSign Signature par le biais de laquelle vous consentez à recevoir un Certificat avec les Informations du Signataire et à accepter de signer le Document Électronique via le Service et à accepter de signer les présentes CGU.

« Client(s) » désigne toute personne morale ou physique autorisée en tant que client de DocuSign à utiliser le Service qui délivre à un Signataire un (des) Document(s) Électronique(s) aux fins de signature via le Service. Le Client, en tant qu'AED, s'est vu déléguer la responsabilité de gérer la vérification d'identité d'un Signataire et le processus de signature du Document Électronique par un Signataire. Le Client, tel que décrit dans les présentes, est distinct de vous en tant que Signataire.

« Autorité d'Enregistrement Déléguée » (ou « AED ») désigne une entité contractuellement tenue à l'égard de l'Autorité d'Enregistrement qui doit réaliser une vérification d'identité en personne pour chaque Signataire. L'AED fonctionne via des Agents de l'AED. Pour les besoins des présentes, l'AED est le Client.

« Agent de l'Autorité d'Enregistrement Déléguée » (ou « Agent de l'AED ») désigne une personne contractuellement ou hiérarchiquement liée à l'AED en charge de la réalisation de l'identification directe (en face-à-face) des Signataires conformément à la Politique d'Enregistrement de l'AED.

« **DocuSign Signature** » désigne le service de signature électronique sur demande de DocuSign qui fournit un affichage en ligne, une livraison certifiée, des accusés de réception, la signature électronique et les services de stockage pour les Documents Électroniques via Internet.

« Documents(s) Électronique(s) » désigne un (des) document(s) sous format électronique envoyé(s) au Service de QES par le Client afin qu'il soit signé par un ou plusieurs Signataire(s). Le Document Électronique pourra également être signé par d'autres signataires avec un niveau de sécurité pour la signature différent (basique, avancé ou qualifié). Chaque fois qu'un Document est signé avec DocuSign, DocuSign crée un identifiant unique (c'est-à-dire une référence unique dans la plate-forme DocuSign) qui est ajouté par DocuSign au(x) Document(s) avant d'être signé via le Service.

« Clé Privée » désigne une clé mathématique associée à la Clé Publique, qui est secrète, uniquement contenue au sein d'un appareil de création de Signature Qualifiée à distance certifiée et activée à distance par le Signataire pour signer les Documents Électroniques. Dans le cadre du Service, les Clés Privées sont générées uniquement aux fins d'une Transaction unique et sont effacées après la réalisation de la Transaction considérée.

« ID CHECK INPERSON FOR QES » (ou « Service ») désigne le service DocuSign ID CHECK INPERSON FOR QES qui fournit (i) la signature électronique qualifiée (QES) au sens du Règlement européen 910/2014, (ii) une interface en ligne AE et (iii) le stockage des preuves. Les service QES est accessible via le service DocuSign Signature.

« Fichier(s) de Preuve » désigne un fichier généré, signé et horodaté par DocuSign qui contient toutes les informations se rapportant à l'authentification au cours de la procédure d'attestation de l'identité réalisée par l'AE et du processus de signature, y compris une copie du document officiel d'identité du Signataire. Un Fichier de Preuve dédié est créé pour chaque Transaction. Chaque Fichier de Preuve est accessible uniquement par DocuSign en vertu de son rôle de Prestataire de Service de Confiance.

« Preuve de la Demande du service DocuSign Signature » (ou « Certificat de Réalisation » ou « CDR ») désigne un fichier généré via le service DocuSign Signature qui contient des informations relatives à l'activité de signature du Document Électronique, y compris des informations relatives au Signataire, à l'expéditeur du Document Électronique, ainsi que l'identifiant unique de la Transaction utilisé pour gérer le Document Électronique. Un CDR dédié associé à chaque Document Électronique, Signataire et expéditeur est généré afin d'attester de la validité d'une Transaction. Les CDR sont scellés par DocuSign, Inc. et mis à la disposition du Client.

« Clé Publique » désigne une clé mathématique qui est mise à la disposition du public et qui est utilisée pour vérifier la signature électronique d'un Document Électronique ou des CGU signés avec la Clé Privée.

« Signature Qualifiée » (ou « QES ») désigne la signature électronique qualifiée au sens de l'Article 3-12 de l'eIDAS.

« Autorité d'Enregistrement » ou (« AE ») désigne l'entité en charge de l'enregistrement des demandes d'émission, de renouvellement et de révocation des Certificats. L'AE collecte des copies sous une forme électronique du document d'identité du Signataire afin de vérifier le nom du Signataire et de constituer une preuve de l'identité du Signataire.
L'AE communique directement avec l'AC et utilise le service DocuSign Signature pour communiquer avec l'AED et le Signataire. Pour les besoins des présentes, l'AE est DocuSign.

« Informations du Signataire » désigne l'ensemble des données à caractère personnel (comprenant le nom, l'adresse électronique, le numéro de téléphone portable et une copie du document officiel d'identité) utilisées pour identifier un Signataire.

« Transaction(s) » désigne l'exécution du processus de signature défini pour un ensemble de Documents Électroniques soumis à la signature électronique par un ou plusieurs Signataire(s).

2. PROCÉDURE RELATIVE À LA DEMANDE DE CERTIFICATS VIA LE SERVICE DE QES

2.1 Vous êtes informé et vous acceptez que DocuSign, suivant l'exécution de la procédure de vérification d'identité et du Formulaire de Consentement génère pour votre compte une Signature Qualifiée sur les Documents Électroniques.

2.2 Conformément aux normes de l'Institut européen des normes de télécommunications, vous êtes informé et acceptez ce qui suit :
(a) Votre Identité de Signataire est vérifiée par l'AED, puis enregistrée au sein du service DocuSign Signature.
(b) Les informations permettant de vous contacter et de vous authentifier (y compris l'Identité de Signataire et les autres méthodes d'identification) requises par le Formulaire de Consentement sont vérifiées par l'AED puis enregistrées au sein du le service DocuSign Signature.
(c) Vous pouvez consulter un Document Électronique qui vous est transmis par le Client via le service DocuSign Signature avant de signer un tel Document Électronique en utilisant le Formulaire de Consentement.
(d) L'AED après vous avoir rencontré en personne et collecté vos informations d'Identité de Signataire peut demander, y compris par courrier électronique, que Vous téléchargiez en ligne une copie de votre document officiel d'identité via l'interface de l'AE et que vous signiez le Document Électronique et les présentes CGU via le service DocuSign Signature.
(e) L'AE doit vérifier l'authenticité de votre document officiel d'identité par rapport à l'Identité de Signataire fourni par l'AED. À compter de la vérification de votre Identité de Signataire, l'AE devra vous présenter le Formulaire de Consentement pour vous permettre de continuer le processus de signature. Vous pouvez accepter ou refuser de signer le Document Électronique et les présentes CGU via le service DocuSign Signature. Afin de confirmer votre signature, il vous faudra saisir un code temporaire dans le Formulaire de Consentement transmis par l'AC sur votre numéro de téléphone portable enregistré.
(f) Une Clé Privée de signature dédiée est générée de manière unique et vous est attribuée de manière sécurisée pour la durée de la transaction de signature. La Clé Privée est générée, stockée et détruite après la réalisation de la transaction de signature de manière à ce qu'elle ne puisse pas être utilisée pour une autre transaction de signature. La Clé Privée est associée avec un Certificat généré par l'AC et contient votre identité.
(g) L'AC doit générer et archiver un Fichier de Preuve qui est accessible uniquement par DocuSign en vertu de son rôle de Prestataire de Service de Confiance. La Fichier de Preuve devra contenir :

- La référence au Document Électronique et aux CGU présentés au Signataire avant la signature ;
- La signature du Document Électronique et des CGU ;
- La date et l'heure de l'opération de signature ;
- Le Formulaire de Consentement tel que signé entre le Signataire et l'AC ;
- Les informations relatives à l'enregistrement utilisées pour lancer le Formulaire de Consentement et remplir le Certificat ;
- Le résultat de la vérification d'identité ; et
- Une copie de votre document officiel d'identité, y compris les données à caractère personnel contenues dans votre document officiel d'identité.

(h) le service DocuSign Signature crée et stocke le CDR. Vous pouvez télécharger le CDR via le service DocuSign Signature.
(i) Une fois signé, le Document Électronique peut être téléchargé depuis le service DocuSign Signature par le Signataire et le Client immédiatement après le processus de signature. Dans tous les cas, Vous recevrez un email après l'achèvement de la transaction de signature qui vous donnera accès aux Documents Électroniques signés et aux CDR.
(j) Une fois signées, les CGU vous seront immédiatement transmises à l'adresse électronique indiquée dans le Formulaire de Consentement après le processus de signature.

3. ÉMISSION DU CERTIFICAT

Vous devez vérifier le contenu des informations devant figurer dans le Certificat (y compris le champ « objet » du Certificat qui contient Vos nom et prénom complets) qui vous sont présentées par le biais du Formulaire de Consentement. En cas de problème lié au contenu du Certificat, vous devez immédiatement annuler l'opération de signature et informer l'AED.

4. PUBLICATION DU CERTIFICAT

Le Certificat n'est pas publié par l'AC ou l'AE. Le Certificat est contenu dans le Document Électronique signé et les CGU signées.

5. PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

Les Certificats sont valables pour une période de dix (10) jours. Ladite période débutera à la date à laquelle le Certificat est créé par l'AC. À l'expiration de la période de validité du Certificat, les signatures des Documents Électroniques et des CGU pourront être vérifiées par le biais d'un logiciel de vérification, afin notamment de vérifier qu'à la date de signature du Document Électronique et des CGU, le Certificat était valable.

6. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Les présentes CGU prendront effet à compter de la Date d'Entrée en Vigueur coïncidant avec la date de demande de Certificat et s'appliqueront pour la période de validité du Certificat.

7. RÉVOCATION

7.1 Stipulations générales relatives à la révocation. En sa capacité d'AC, DocuSign permet à un Signataire de signaler à l'AC une Identité de Signataire potentiellement ou réellement incorrecte. Ces signalements sont des demandes de révocation. Si un Signataire soumet une demande de révocation en ligne (voir section 7.2) valide à l'AC dans les dix (10) jours suivant l'émission d'un Certificat, DocuSign devra ajouter le Certificat du Signataire à la Liste des Certificats Révoqués dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une telle demande en provenance du Signataire.
Les informations de révocation seront toujours disponibles auprès de l'AC qui publie une CRL. En cas de fin de vie de l'AC ou d'arrêt du Service avec cette AC ou y compris en cas de compromission de clé d'AC, une dernière CRL est générée et archivée chez DocuSign France. Cette dernière CRL est publiée sur le site internet de DocuSign France jusqu'à expiration du TSP et sur l'URL de distribution de la CRL, contenue dans le Certificat, jusqu'à expiration du dernier Certificat émis par l'AC.

7.2 Révocation à la demande du Signataire. Le Signataire doit soumettre une demande de révocation en accédant au service de révocation sur https://docusign.fr/revocation :

(a) Lorsqu'il existe des inexactitudes dans vos informations d'Identité de Signataire ;
(b) Lorsque le Certificat correspondant à la Clé Privée a été compromis ou s'il est suspecté qu'il a été compromis ;
(c) Lorsque l'AED ou l'Agent de l'AED n'a pas réalisé de vérification directe (en face-à-face) de votre Identité de Signataire ; ou
(d) Lorsque l'AED ou l'Agent de l'AED ne vous a pas demandé de présenter votre document officiel d'identité.

Pour soumettre une demande de révocation, vous aurez besoin de l'identifiant unique du document électronique ainsi que de l'accès à la même adresse e-mail que celle utilisée lors du processus de signature (voir Informations du signataire) afin de recevoir le code temporaire envoyé par DocuSign France pour vous authentifier pour l'opération de révocation.
Le certificat sera révoqué sous vingt-quatre (24) heures à compter du moment où la demande sera prise en charge à savoir suite à l'authentification réussie du Signataire avec le code temporaire saisi dans l'interface de révocation en ligne.

7.3 Révocation par DocuSign. En sa qualité d'AC, DocuSign devra révoquer le Certificat dans les cas suivants :
(a) Lorsque l'AC est révoquée ;
(b) Lorsque le Signataire, l'AED ou l'AE ne s'acquittent pas de leurs obligations de vérification de l'exactitude des Informations du Signataire ;
(c) Lorsque le Certificat correspondant à la Clé Privée a été compromis ou s'il est suspecté qu'il a été perdu ou compromis ; ou
(d) Pour tout autre motif légitime déterminé par l'AC.

8. OBLIGATIONS DU SIGNATAIRE
En acceptant les présentes CGU, vous reconnaissez et acceptez :
(a) d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout code temporaire que vous devez utiliser pour signer le Document Électronique ou pour révoquer le Certificat ;
(b) le cas échéant, d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout moyen d'authentification fourni par l'AED afin que vous puissiez utiliser le Service ;
(c) le cas échéant, d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout lien que vous recevez pour accéder au Service ;
(d) de vérifier l'authenticité et l'exactitude des Informations du Signataire qui vous est présentée par le biais du Formulaire de Consentement et conserver l'accès et le contrôle exclusif de votre adresse électronique utilisée pour signer au moins pendant 10 jours après avoir signé le document électronique (voir section 7.2) ;
(e) d'immédiatement annuler l'opération de signature via le Service et d'informer l'AED en cas d'inexactitudes dans votre Identité de Signataire ;
(f) de rapidement demander à l'AC via l'interface de révocation en ligne (voir section7.2 ci-dessus) de révoquer un Certificat en cas de vol réel ou suspecté, de divulgation non autorisée

ou d'altération de tout document ou de toute information utilisé(e) pour authentifier votre Identité de Signataire, y compris votre numéro de téléphone portable et votre document officiel d'identité ;
(g) d'informer l'AED en ce qui concerne tout changement à votre Identité de Signataire ;
(h) de fournir une copie valable de votre document officiel d'identité lorsque cela est demandé dans le cadre de l'interface en ligne de l'AE; et
(i) d'enregistrer le document électronique signé et les CGU signées pour avoir accès à l'identifiant unique du Document au cas où vous devriez révoquer votre certificat.

9. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.
La seule responsabilité de DocuSign à votre égard concerne les dommages directs et prévisibles en cas de violation de ses obligations légales. Toute autre responsabilité découlant de ou lié à l'utilisation du Service, y compris, sans s'y limiter, toute responsabilité se rapportant à l'utilisation des Clés Publique et Privée, des Certificats et/ou des contenus des Documents Électroniques incombe à l'AED, sous réserve des conditions convenues entre vous et l'AED.

10. FORCE MAJEURE
Aucune partie ne sera responsable envers l'autre en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution d'une ou plusieurs obligations au titre des présentes CGU en raison d'un cas de force majeure tel que définie à l'article 1218 du Code civil français.

11. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Les données à caractère personnel collectées auprès du Signataire par DocuSign agissant en tant qu'AC ou AE, sont traitées par DocuSign uniquement pour les finalités suivantes : (a) l'authentification et l'identification du Signataire, (b) la création des Informations du Signataire insérée dans le Certificat, (c) l'authentification du Signataire dans le Formulaire de Consentement et (d) la révocation du Certificat. Vos données à caractère personnel sont stockées pour les seules finalités suivantes : (i) la création des Informations du Signataire insérée dans le Certificat et (ii) l'authentification du Signataire dans le Formulaire de Consentement.

DocuSign, agissant en tant qu'AC et AE traite et conserve vos données à caractère personnel conformément aux lois et réglementation françaises et européennes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, incluant la réglementation eIDAS. Vous, en tant que Signataire, avez le droit d'accéder à, de rectifier vos données à caractère personnel et de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel sur la base de motifs légitimes conformément à la Politique de Confidentialité de DocuSign.

En signant les CGU, Vous, en tant que Signataire, acceptez que l'AE et l'AC conserve(nt) un fichier de preuve contenant ses données personnelles sur une période de sept (7) ans après expiration du Certificat.

Toute opposition à la conservation de vos données à caractère personnel empêchera l'émission d'un Certificat. Vos données à caractère personnel sont également conservées par le Client,

agissant en tant qu'AED. L'AED définit sa propre période de conservation des données en fonction des exigences légales en rapport avec les Documents Électroniques.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vous reconnaissez et acceptez que DocuSign conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques déposées et autres droits) sur les éléments constituant le Service ainsi que sur la documentation, les concepts, les techniques, les inventions, les processus, les logiciels ou travaux réalisés en relation avec les Certificats et les services associés mis à disposition par DocuSign, indépendamment de la forme, du langage de programmation, du support du programme ou de la langue utilisée. Les présentes CGU ne vous confèrent pas de droit de propriété intellectuelle sur les Certificats, le Service ou les services associés.

13. DROIT APPLICABLE

13.1 Si vous agissez dans le cadre de vos besoins professionnels, le paragraphe suivant vous est applicable : Les présentes CGU et tous les litiges et réclamations découlant de celles-ci, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit français. Chaque partie accepte irrévocablement que les Tribunaux de commerce de Paris seront exclusivement compétents pour régler tout litige ou réclamation découlant des présentes CGU, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci. Les dispositions de la Convention de 1980 des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises sont expressément exclues et ne s'appliquent pas au présent Contrat. Toute action légale découlant des présentes CGU devra être initiée dans les deux ans suivant la survenance de la cause de l'action.

13.2 Si vous n'agissez pas dans le cadre de vos besoins professionnels, le paragraphe suivant vous sera applicable : Les présentes CGU et tous les litiges et réclamations découlant de celles-ci ou de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit français. Les tribunaux français tels qu'identifiés par les règles applicables en matière de détermination de la compétence juridictionnelle seront exclusivement compétents pour régler tout litige ou réclamation découlant des présentes CGU, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci.

14. ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE

Le Client a la responsabilité de vous fournir l'assistance technique qui pourrait être nécessaire et de traiter toute demande conformément aux conditions du service d'assistance convenus entre le Client et DocuSign.

15. RENONCIATION

La renonciation par l'une ou l'autre Partie à tout manquement à une condition des présentes CGU n'emporte pas renonciation à tout autre manquement. Le fait par l'une des Parties de ne pas insister sur l'exécution stricte de tout engagement ou de toute obligation conformément aux présentes CGU ne constituera pas une renonciation du droit de la Partie à demander l'exécution stricte à l'avenir et ne pourra pas être interprété comme une novation des présentes CGU.

16. AUTONOMIE DES STIPULATIONS

S'il est jugé qu'une stipulation des présentes CGU est illicite, inopposable ou nulle, les stipulations restantes demeureront en vigueur et de plein effet sauf si la stipulation inopposable ou illicite constituait une obligation essentielle de DocuSign, auquel cas les présentes CGU seront automatiquement résiliées.

17. MODIFICATION DES CGU

DocuSign possède le droit de droit de changer, modifier ou réviser toute partie des présentes CGU à tout moment en publiant une notification suffisamment à l'avance sur le site web de DocuSign ou en vous communiquant la notification dans la mesure où elle implique une modification substantielle des CGU. Les modifications prendront effet après l'expiration de la période de notification et seront considérées comme acceptées par vous si vous continuez à utiliser le Service après la période considérée. Dans le cas où vous n'accepteriez pas une telle modification, il vous faudra cesser d'utiliser le Service QES.

18. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Les présentes CGU qui comprennent le texte et les paragraphes précédant la Section 1 constituent l'expression finale, complète et exclusive de l'accord entre les parties en ce qui concerne le Service de Vérification d'Identité en Personne pour les services QES fournie au titre des présentes CGU. Les présentes CGU annulent et remplacent et les parties renoncent à se fonder sur toutes les communications précédentes écrites et orales (y compris tout accord de confidentialité se rapportant au Service au titre des CGU, aux déclarations, aux propositions, aux accords et aux négociations concernant l'objet des présentes) et s'appliquent à l'exclusion de tout autre terme que vous chercheriez à imposer ou à incorporer ou qui sont impliqués par les usages en vigueur dans les échanges, les coutumes ou les pratiques commerciales.

19. LANGUES ET TRADUCTIONS

DocuSign peut fournir des traductions des présentes CGU ou des autres termes ou politiques. Les traductions ne sont fournies qu'à titre informatif et en cas de divergence ou de conflit entre une traduction et la version française, la version française prévaudra.